



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 17 décembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 décembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme CORTICCHIATO à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme SICHU à Mme BERNARD, Mme SANNA à M. FILONI, M. KERVELLA à Mme COSTA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme PILLOTTI à M. le Maire, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA, adjointe déléguée, M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181217-2018_279-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2018
Affichage : 21/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 17 décembre 2018

Délibération N°2018/279

**Adhésion de la Ville d'Ajaccio à l'Institut Français des
Formateurs Risques Majeurs et protection de
l'Environnement (IFFO-RME)**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de ses missions en matière de prévention des risques, la Ville d'Ajaccio souhaite bénéficier du concours et de l'expérience de l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement (IFFO-RME).

L'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement (IFFO-RME), association « loi 1901 » à but non lucratif, constitue un espace de réflexion et force de propositions afin de développer les actions d'information, de formation et d'éducation à la prévention des risques majeurs auprès des jeunes et du grand public.

L'IFFO-RME, par l'ensemble de ses activités, contribue au développement d'une culture du risque, au moyen de différents leviers:

- la connaissance des dangers et des vulnérabilités (aléas et enjeux)
- la prise de conscience par chaque individu de sa propre exposition
- l'importance de garder la « mémoire du risque » alors que nos mobilités s'accroissent
- la nécessité pour chacun de participer à des exercices dans toutes ses sphères de vie (à l'école, au travail, à domicile, etc).

Les nouvelles générations sont l'avenir de la culture du risque dans notre pays. Les enfants en sont les meilleurs ambassadeurs dans leur propre famille.

L'adhésion de la Ville d'Ajaccio à l'IFFO Rme offre les possibilités suivantes :

- facilités pour le prêt de supports pédagogiques de l'IFFO-RME
- valorisation des actions de l'adhérent sur les supports de communication de l'IFFO-RME (en particulier la newsletter, le site, le bulletin IFFORME'Actions)
- envoi de la newsletter, des bulletins
- possibilité de bénéficier de l'expertise de l'IFFO-RME : accompagnement méthodologique dans la mise en place de projets pédagogiques, conseils dans les démarches préparatoires au Plan Particulier de Mise en Sécurité
- mise en relation avec un réseau national de professionnels de l'éducation à la prévention des risques et de la mise en sécurité
- mise en synergie des dynamiques de la commune concernée avec les actions de l'IFFO-RME
- accès possible aux rencontres annuelles thématiques

TARIFICATION

L'adhésion à l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement (IFFO-RME), s'élève à :

Collectivité	Adhésion (année civile)
De plus de plus de 10 000 habitants	400 € sans TVA

Les crédits sont inscrits au chapitre 011-article 6281-fonction 020

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement (IFFO-RME) et à signer l'ensemble des documents administratifs et financiers inhérents à cette adhésion.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Mme Nicole Ottavy, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 14 décembre 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

A adhérer à l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement (IFFO-RME) et à signer l'ensemble des documents administratifs et financiers inhérents à cette adhésion.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI